



Permis de construire

Par Greg 1200 gs

Bonjour,

Nous avons déposé un permis de construire sur terrain de 948m² en partie constructible sur 600 m² le reste zone humide à 6 m de la route de l'autre côté de celle-ci il y a une ferme et le propriétaire nous dit que nous permis pourrais être refusé car nous sommes dans un rayon de 50 mètres autour de la ferme.

Est-ce que quelqu'un aurait des conseils ou renseignements à me donner.

Cordialement

Par vivi2501

""

Quelle distance entre un bâtiment agricole et une maison d'habitation ?

Cette distance, le plus souvent entre 50 et 100 mètres, est fonction de la nature de l'activité agricole à laquelle est rattachée le bâtiment concerné. Cependant, par dérogation, et après avis de la chambre d'agriculture, l'autorité qui délivre le permis de construire peut fixer une distance d'éloignement inférieure."

Par Al Bundy

Bonjour,

Vous devez vérifier la règle d'implantation dans le PLU de la ville, ou communauté de communes, et le règlement sanitaire départemental.

Par Greg 1200 gs

Bonjour et merci pour votre réponse c'est bien ce que nous avons fait (consulter)mais cela reste vague.